



Service sanitaire : les infirmières scolaires rappellent le rôle qu'elles souhaitent jouer

• L'infirmière scolaire : concours, carrière, missions et fonctions

Alors que le service sanitaire pour les étudiants en santé sera obligatoire dès la rentrée 2018, les infirmières scolaires rappellent au Gouvernement qu'elles sont les acteurs indispensables de la santé scolaire sur tout le territoire et qu'elles sont donc à ce titre à inclure dès la conception de ce projet qui doit initier et valoriser des actions de prévention partout sur le territoire.

Au sein des établissements scolaires, les infirmier(e)s sont les conseiller(e)s techniques en matière de santé individuelle et collective.

Suite à l'annonce le 26 février dernier par les ministres des Solidarités et de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'installation du <u>service sanitaire obligatoire</u>, dès la rentrée 2018, pour tous les étudiants en formation de santé, le <u>SNIES-Unsa Education, syndicat national des infirmiers et infirmières éducateurs de santé qui représente les personnels infirmiers de l'Éducation nationale, rappelle <u>par la voie d'un communiqué</u> qu'ils sont les acteurs indispensables de la santé scolaire sur tout le territoire. De fait, alors que l'objectif est de faire mener à ces étudiants des actions de prévention en santé auprès des jeunes collégiens et lycéens, le SNIES attire l'attention des autorités compétentes sur la nécessité absolue d'organiser bien en amont une collaboration avec les infirmières scolaires des établissements concernés. En effet, poursuit le syndicat, cette coordination est indispensable afin de garantir une cohérence des actions menées, entre elles, et avec les actions d'éducation à la santé déjà programmées dans les établissements, et essentiellement pilotées par les infirmières de l'Éducation nationale.</u>

Et de rappeler qu'au sein des établissements scolaires, les infirmier(e)s sont les conseiller(e)s techniques en matière de santé individuelle et collective : connaissance du terrain, évaluation du profil de la population scolaire accueillie, maîtrise du système éducatif, compétences en techniques d'animation et gestion de groupe de jeunes... Toutes les actions menées sont systématiquement élaborées, conçues, menées puis évaluées grâce à la coordination des infirmières en établissement, dans le cadre des différentes instances où elles interviennent. De plus, toutes les actions en matière de santé sont intégrées au Parcours Éducatif de Santé (PES) de l'élève : le risque majeur est de venir plaquer des actions sans logique ni cohérence avec tout le travail mené au quotidien.

D'autre part, le syndicat rappelle que l'encadrement des étudiants en soins infirmiers relève de la responsabilité directe des infirmiers qui sont amenés à les encadrer, comme l'<u>Article R4312-36 du Code de la santé publique</u> le prévoit : « Il veille à la compétence des personnes qui lui apportent leur concours. » Le SNIES l'affirme donc haut et fort : nous ne pouvons pas être mis de côté lors de la mise en place concrète de ce service sanitaire.